



## PRÉFET DU DOUBS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### **L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) au service des collectivités du Doubs**

Besançon, le 9 avril 2021

Première réunion du comité local de cohésion territoriale du Doubs (CLCT) pour faire le point d'avancement des programmes en cours

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), portée par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, a été créée en 2020 pour répondre aux besoins d'appui en ingénierie des collectivités locales.

La gouvernance de l'agence au niveau départemental s'organise autour du comité local de cohésion territoriale qui permet de garantir une bonne information des élus et partenaires locaux sur l'activité de l'agence.

Ce comité réunit des représentants de l'État et de ses établissements publics membres, des collectivités territoriales et des institutions, structures ou opérateurs qui interviennent dans le champ de l'ingénierie. Il oriente les travaux de l'agence dans le département.

Joël Mathurin, préfet du Doubs, a réuni en visio-conférence le 8 avril ce CLCT en présence de monsieur Yves Le Breton, directeur général de l'ANCT. Les différents échanges ont permis d'établir les priorités et la feuille de route 2021 de la délégation locale en identifiant 6 enjeux pour le département du Doubs :

- le renforcement des rôles de centralité des communes ;
- l'accès aux services publics, notamment au travers du développement de France Services ;
- l'adaptation aux changements climatiques de nos territoires ;
- l'adaptation de la mobilité aux enjeux de la transition écologique ;
- la gestion de l'eau pour répondre aux enjeux tant quantitatifs que qualitatifs ;
- la problématique du foncier avec la trajectoire à construire vers l'objectif de zéro artificialisation nette.

Dès à présent, l'ANCT dans le Doubs accompagne en particulier les projets de 14 villes de moins de 20 000 habitants lauréates au programme « Petites villes de demain » et l'élaboration de 15 contrats de relance et de transition écologique portés par les communautés de communes. Le programme « Ponts », mis en œuvre par le CEREMA partenaire de l'ANCT, permettra également d'établir gratuitement et après diagnostic par un bureau d'études un carnet de santé des ponts de 491 communes du département.

**Cabinet du préfet  
Bureau de la Représentation et de la  
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70  
Mél : [pref-communication@doubs.gouv.fr](mailto:pref-communication@doubs.gouv.fr)

1/2

8 bis, rue Charles Nodier  
25035 BESANÇON Cedex

La délégation locale de l'ANCT est pleinement mobilisée dans le Doubs autour du Préfet, délégué territorial et ses 2 adjoints, le directeur départemental des territoires et le directeur des services de la coordination des politiques et de l'appui territorial de la préfecture. Sans remplacer les missions et interventions de chacun, elle fédère et s'appuie sur les compétences de l'ensemble des acteurs de l'ingénierie de projet et de l'ingénierie financière dans le département.

D'ores et déjà les sollicitations auprès de l'ANCT peuvent être faites par courrier adressé au Préfet ou à l'adresse mail dédiée :

**[ddt-anct@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-anct@doubs.gouv.fr)**

Contact à la DDT :  
LINARD Nathalie  
Tel : 03 81 65 62 82  
Mèl : [ddt-anct@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-anct@doubs.gouv.fr)

**Cabinet du préfet  
Bureau de la Représentation et de la  
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70  
Mél : [pref-communication@doubs.gouv.fr](mailto:pref-communication@doubs.gouv.fr)